ÉTUDES

SUR LE

COMTÉ DU MAINE

(820-1110)

PAR

Robert LATOUCHE

Licencié es-lettres et en droit

PREMIÈRE PARTIE

INTRODUCTION CRITIQUE

CHAPITRE PREMIER

LES DOCUMENTS NARRATIFS

1º La continuation des Actus pontificum Cenomunnis in urbe degentium.

La fin des Gesta Aldrici (832-857) et les notices des évêques du Mans qui suivent jusqu'à Arnaud (1065-1081) ont été composées par un rédacteur unique, chanoine de l'église du Mans, qui vivait à l'époque de l'évêque Bougrin, et qui semble avoir rédigé la plus grande partie de son œuvre pendant l'épiscopat de Bougrin (1055-1065), et la fin de la notice de cet évêque après 1065.

Étude paléographique du ms. 224 de la Bibliothèque du Mans, qui contient les notices étudiées dans les paragraphes suivants.

Les notices d'Arnaud, d'Hoël, d'Hildebert et de Gui (1065-1136) paraissent être l'œuvre de deux rédacteurs, dont le premier, qui écrit en prose rythmée, s'arrête après le récit de la mort de Guillaume le Roux (2 août 1100). Ces deux rédactions ont été composées, la première entre 1140 et le 29 novembre 1141 par un vieux chanoine, ami d'Hoël; la seconde avant 1154 par un autre chanoine, ami de Gui.

La notice d'Hugue (1136-1144) a été écrite par un nouveau rédacteur, chanoine, avant 1165.

Un ami de Guillaume de Passavant, chanoine, rédige, après la mort de cet évêque (1187), les Gesta Willelmi, et on peut lui attribuer le récit de la translation de saint Julien qui eut lieu en 1201.

Un dernier rédacteur, chanoine comme les autres, écrit après 1255, et peut-être avant 1270, la notice de Geoffroi de Loudun (1234-1255), et y insère un récit de translation de saint Julien composé isolément.

2º Les autres documents narratifs : brèves indications bibliographiques et critiques sur les chroniques normandes et angevines.

CHAPITRE II

LA DIPLOMATIQUE DES ACTES DES COMTES

Ses difficultés et ses incertitudes. — Une sorte d'évolution se remarque dans certaines parties de ces actes (formules de notification et adresses, etc.); mais les comtes du Maine ne semblent pas avoir eu de sceaux : ceux qui ont été attribués à Hugue I^{er} et à Hugue III étaient faux; les mentions sigillaires contenues dans

trois diplômes d'Hélie sont suspectes. — Les actes des comtes, faute de chancellerie comtale, ontété rédigés dans les établissements bénéficiaires.

CHAPITRE III

LES COMTES VIAGERS DU IX^e SIÈCLE

Le comte Rorgon, qui paraît de 820 à 839, semble avoir régné sur l'Anjou, la Touraine et la marche de Bretagne en même temps que sur le Maine; le comte Gui, « comes Cenomanensis », vivait à la même époque (834-835). En 852 et 853 le Maine est gouverné par le comte Joubert. Le comte Geoffroi, fils de Rorgon, administre le Maine et peut-être d'autres comtés environnants (avant 861-après 875). En 891, le comte du Maine s'appelle Bérenger. Le Maine est disputé entre 891 et 898 par les comtes Roger et Joulin, dont le second, fidèle des ducs de France, s'est maintenu jusqu'en 914 et peut-être plus longtemps.

CHAPITRE IV

LES COMTES HÉRÉDITAIRES DU Xº SIÈCLE

Le premier comte héréditaire est Hugue Ier, qui régnait déjà en 955, et peut-être dès 939. L'existence de son père David n'est connue que par trois récits, qui sont fabuleux, et trois chartes, qui sont fausses. A plus forte raison, doit-on rejeter celles d'Hugue, grandpère d'Hugue Ier, et de Roger, arrière-grand-père du même comte.

Hugue I^{er} n'a pas régné jusqu'en 1015; car il eut comme successeur Hugue II, frère d'Herbert Bacon et père d'Herbert Éveille-Chien. Hugue II régnait déjà en 992; il mourut en 1014 ou 1015.

CHAPITRE V

LES COMTES DU XI^e SIÈCLE

Les allégations d'Orderic Vital relatives à la généalogie des comtes du Maine doivent être rectifiées sur quelques points. Gersent, femme d'Azzon et maîtresse de Geoffroi de Mayenne, Paule, femme de Jean de la Flèche, et Biote, femme de Gautier, comte de Vexin, furent les filles d'Herbert Éveille-Chien, et non d'Hugue III. Lancelin de Baugenci, père de Jean de la Flèche, ne paraît pas avoir épousé une femme appartenant à la famille des comtes manceaux.

CHAPITRE VI

LA SUZERAINETÉ ANGEVINE

La suzeraineté de Foulque Nerra s'exerça dès le règne d'Hugue II, peut-être aussi sous Herbert Eveille-Chien (1014 ou 1015-1032 à 1036), qui fut emprisonné de 1025 à 1027 par le comte d'Anjou. Geoffroi Martel intervint dans les affaires mancelles sous Herbert Bacon, d'abord contre Gervais, évêque du Mans, puis en faveur de l'évêque, qui lui abandonna le patronage de l'église (après 1040). Après le mariage d'Hugue III (mai 1046mai 1047), Geoffroi Martel se brouille de nouveau avec Gervais qu'il emprisonne; il est le maître du Maine après la mort d'Hugue III (1051); mais Herbert II et sa mère traitent, avant 1060, avec Guillaume le Bâtard qui s'empare du Maine au profit de son fils (1063). La suzeraineté du comte d'Anjou est d'ailleurs reconnue par Robert Courteheuse, qui prête hommage à Geoffroi le Barbu en 1064, à Foulque le Réchin en 1081. Foulque le Réchin intervient dans le Maine en 1072 et en 1089; il s'empare temporairement du Mans le 1^{er} mai 1098. Erembourg, fille d'Hélie, épouse Foulque le Jeune avant 1109. L'état d'annexion succède, par conséquent, à l'état de vassalité.

CHAPITRE VII

LES INSTITUTIONS DU COMTÉ

Le comte est entouré de fidèles qui souscrivent à ses actes. Ces fidèles appartiennent à la noblesse mancelle qui joue un rôle important dans l'expulsion d'Herbert Bacon (après 1040) et dans les révoltes de 1069, 1072, 1083, 1088, 1089 et 1090, et manifeste toujours des sentiments d'hostilité contre les Normands.

L'administration centrale du comté est confiée à d'anciens fonctionnaires carolingiens, comme le vicomte, qui semble, dès le xe siècle, un seigneur indépendant, et par des fonctionnaires féodaux : le sénéchal, qui n'apparaît qu'au xie siècle, et le chambrier. Ces deux éléments sont représentés dans l'administration locale, d'une part, par les voyers, percepteurs et officiers de police, et les sous-voyers (subvicarii), et de l'autre, par les prévôts.

CHAPITRE VIII

RAPPORTS DES COMTES ET DES ÉVÊQUES

Une transformation dans le recrutement substitue, en 1055, aux évêques féodaux du xe siècle et de la première moitié du xre, un moine Bougrin (1055-1065), puis des dignitaires de la cathédrale, Arnaud, écolâtre (1065-1081), Hoël doyen (1085-1096), Hildebert, archidiacre

(1096-1425). Comparaison de l'épiscopat manceau et de l'épiscopat normand. Les rapports des comtes Hugue Ier, Herbert Éveille-Chien, Herbert Bacon et Geoffroi Martel avec Sifroi, Avesgaud et Gervais, sont troublés. Les successeurs de ces évêques, moins puissants, s'attachent à un parti : Bougrin au parti angevin, Arnaud et Hoël au parti normand ; ces deux derniers, grâce à la politique habile de Guillaume le Bâtard, restent fidèles à celui-ci et à Robert Courteheuse pendant les révolutions de 1069 et de 1090. L'indifférence de Robert Courteheuse et la brutalité de Guillaume le Roux détachent du parti normand Hoël et Hildebert, qui vivent en paix avec Hélie (1092-1110).

SECONDE PARTIE

ANNALES DES COMTES DU MAINE

Exposé chronologique des principaux faits relatifs à l'histoire des comtes du Maine depuis 820 jusqu'à la réunion du comté à l'Anjou (1110).

APPENDICES

- 1° La légende de David dans les chroniques : le récit d'Hugue de Clers.
- 2º La légende de David dans les chartes : examen de trois actes faux d'Hugue I^{er} pour la collégiale de Saint-Pierre-de-la-Cour au Mans.
- 3° Un prétendu sceau d'Hugue I^{er} dans un acte du cartulaire de la Couture.
- 4º Un acte faux d'Hugue III : la confirmation par Hugue III de la fondation d'Auvers-le-Hamon.

5º Une lettre de Geoffroi Martel au pape Léon IX et les dernières années du règne d'Hugue III.

6º Le marquis Azzon et son fils Hugue.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

- 1º Les actes des comtes du Maine.
- 2º Pièces diverses.
- 3º Photographies du ms. 224 de la Bibl. mun. du Mans.

